



## Lutte contre la précarité énergétique

### Le contexte et les principes

En quelques années, la part des dépenses d'énergie dans le logement a fortement augmenté et quelques 3.400.000 ménages en France consacrent plus de 10% de leurs ressources à payer leurs factures d'énergie.

Les personnes en précarité énergétique sont le plus souvent logées dans le parc privé et 62 % d'entre elles sont propriétaires. Ces ménages, sont pour la plupart des ménages modestes, à faibles ressources.

Afin de lutter contre cette situation de précarité énergétique, l'État a lancé le programme " Habiter mieux ". Géré par les aides de ANAH, ce programme ambitieux est doté de 1,25 milliards d'euros dont 500 millions d'euros au titre des investissements d'avenir (Grand Emprunt). Il a pour objectif de rénover, sur la période 2010-2017, les logements de 300 000 ménages modestes en situation de forte précarité énergétique.

L'amélioration attendue est une réduction d'au moins 25% des dépenses énergétiques de ces ménages.

### Concrètement en Essonne

La Direction départementale des Territoires de l'Essonne a anticipé la mise en place du programme « Habiter mieux ». Une action dans ce domaine a été lancée à l'échelle du département en 2010.

Le repérage des ménages potentiellement en situation de précarité énergétique a été effectué. A titre expérimental, une trentaine de situations a été traitée par des travaux de rénovation thermique.

Il s'agissait également de construire un partenariat au niveau départemental entre l'ensemble des acteurs concernés : collectivités locales, acteurs sociaux, associations, secteur bancaire, fournisseurs d'énergie, professionnels du bâtiment.

La mise en œuvre de cette action fait appel à un prestataire regroupant un cabinet d'architectes, un bureau d'études sociales et un thermicien.

A ce jour, le croisement des données transmises par le fonds solidarité logement (FSL) et les CCAS a conduit à identifier 226 ménages potentiellement précaires, parmi lesquels 9 ont répondu favorablement à une proposition d'accompagnement social, technique et financier pour rénover leur logement.

A signaler toutefois qu'une proportion significative d'entre eux sont des personnes âgées habitant seules un grand logement, ce qui pose plus globalement la question de l'adaptation du logement au vieillissement de ses occupants.



Le programme “ Habiter mieux ” prévoit un objectif de 3 792 ménages aidés en Essonne d'ici à 2017.

Un tel objectif ne pourra être atteint qu'avec une mobilisation importante des collectivités, tant pour amplifier le repérage des situations de précarité que leur traitement social, technique et financier.

Le Conseil Général a d'ores et déjà fait part de son accord pour signer un contrat local d'engagement en ce sens. Plusieurs établissements publics de coopération intercommunale ont également exprimé leur intérêt à s'inscrire dans cette démarche.

La formalisation de ces engagements permettra de rendre le territoire de l'Essonne éligible au Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) abondé par les investissements d'avenir.

Le FART joue un rôle essentiel de solvabilisation des ménages modestes dans la mesure où il permet de compléter les aides de l'agence nationale de l'habitat (ANAH).

A titre d'exemple, pour un propriétaire très modeste engageant des travaux d'un montant de 10 000 euros, la subvention totale peut atteindre jusqu'à 5 600 euros.